

# **LES PONTETS**

## Séance n°3 CONSEIL MUNICIPAL du 22 mai 2023

Sur convocation du Conseil Municipal en date du 15 mai 2023  
Conseillers en exercice : 11

### *Ordre du Jour :*

1. Approbation du dernier compte rendu
2. Chemin du Bougnon : prise de décision
3. Validation des travaux d'aménagement rue Théodore Jouffroy
4. Désignation du référent déontologue des élus et adhésion à la mission d'assistance et de conseil mise en place par le centre de gestion du Doubs.
5. Engagement ou non des travaux du bâtiment communal
6. Informations et questions diverses

L'an deux mille vingt-deux à 20 heures 00, les Conseillers Municipaux se sont réunis dans la salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire.

Secrétaire de séance : Mme LENGLART

Etaient présents : MMES GRESSET, LENGLART, Mrs GINDRE, SALLÉE, SERRETTE, LONCHAMPT, SCALABRINO, TRUSSARDI, CHAGROT

Absents excusés : Mme LÉPINE, MIKOLON

Début de séance à 20h00

### **1. Approbation du dernier compte-rendu**

Aucune remarque n'ayant été formulée, le compte-rendu du 12 avril 2023 est approuvé à l'unanimité.

### **2. Prise de décision : Chemin du Bougnon**

Suite au mail reçu de M Michaud sur l'aménagement du chemin du Bougnon.

Deux tendances s'opposent au sein du Conseil Municipal. L'une d'accepter la déconstruction de ce chemin pour créer le chemin privé sur la propriété Michaud,

faire enregistrer ceci par un acte notarié et le cas échéant d'une vente du bien Michaud, la réhabilitation aux frais du privé de ce chemin qui aurait été détruit.

L'autre, plus majoritaire, visant à garder l'accès en l'état en le laissant se végétaliser et fermer l'accès aux engins motorisés. M le Maire précise toutefois l'obligation de s'adresser au SDIS afin de vérifier les droits et obligations de la commune par rapport au secours aux biens et personnes habitant la ferme du Bougnon. Une réponse sera faite au GFR du Bougnon.

### **3. Validation des travaux d'aménagement rue Théodore Jouffroy**

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise Saulnier pour un montant total TTC de 23 388€ (budget proposé initialement de 10 000€).

Pour l'aire de pique-nique : décision d'enherber progressivement pour faire un espace vert/gazon ras. Aire de pétanque : brûlage ou désherbage chimique et bordures (à niveau pour éviter le problème du déneigement l'hiver) pour éviter l'affaissement de la route et son maintien. S'en tenir pour cette année au terrain de pétanque. Objectif : faire quelque chose de propre, agréable, durable dans le temps.

Ces explications entendues, le Conseil Municipal valide une enveloppe de l'ordre de 10 000 € pour la réfection du bord de chaussée ainsi que le bordurage en limite du terrain de pétanque.

### **4. Désignation du référent déontologue des élus et adhésion à la mission d'assistance et de conseil mise en place par le centre de gestion du Doubs**

Le Conseil Municipal,

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses article L. 452-30 et L. 452-40 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1111-1-1 et R. 1111-1-A. à R. 1111-1-D. ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l' élu local ;

Vu le projet de convention d'adhésion à la mission d'assistance et de conseil mise en place par le centre de gestion du Doubs ;

Vu la liste des référents déontologues proposée par le Centre de gestion du Doubs ;

Considérant que la loi 3DS du 21 février 2022 a complété l'article L. 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales, qui consacre les principes déontologiques applicables aux élus au sein d'une charte de l' élu local, afin de prévoir que « tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect » de ces principes ;

Considérant que ce référent doit être désigné par l'organe délibérant de chaque collectivité et établissement public local ;  
Considérant que le centre de gestion propose aux collectivités et établissements publics locaux de son ressort géographique une liste de référents déontologues reconnus pour leur expérience et leurs compétences ;  
Considérant que le centre de gestion propose une mission d'assistance et de conseil permettant de prendre en charge l'ensemble des démarches afin de faciliter la mise en œuvre des obligations réglementaires ;

après en avoir délibéré,

- DECIDE de désigner en qualité de référents déontologues des élus, les personnes suivantes :
  - . Monsieur Stéphane BARTEAUX, magistrat administratif ;
  - . Monsieur Christian BAUZERAND ; magistrat administratif ;
  - . Madame Pascaline BOULAY, magistrat administratif ;
  - . Madame Aurore GRANERO, maître de conférences en droit public ;
  - . Monsieur Xavier MONLAÛ, magistrat administratif ;
- PRÉCISE que cette liste pourra évoluer, pendant toute la durée fixée pour l'exercice de leurs fonctions, conformément à celle retenue par le centre de gestion ;
- FIXE à six ans la durée d'exercice de leurs fonctions ;
- FIXE les modalités de leur saisine et de l'examen de celle-ci, les conditions dans lesquelles les avis sont rendus, les moyens matériels mis à leur disposition et les modalités de rémunération conformément à la convention jointe ;
- ADOPTE la charte de l'élu local telle que définie en annexe
- AUTORISE Madame/Monsieur le/la Maire (Président(e)) à signer la convention correspondante et à inscrire les dépenses afférentes au budget.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

## **5. Engagement ou non des travaux du bâtiment communal**

Lors du dernier Conseil Municipal, M Sallée en charge du dossier rénovation énergétique du bâtiment de la mairie avait donné les informations de ce-dit audit énergétique réalisé par Itec ingénierie qui affichait 3 options avec 3 niveaux de rénovation.

	<b>Scénario 1</b>	<b>Scénario 2</b>	<b>Scénario 3</b>	<b>Scénario 3bis</b>
<b>Investissement total scénario (€)</b>	<b>78 683 €</b>	<b>171 495 €</b>	<b>293 904 €</b>	<b>316 179 €</b>
<b>CEE (€)</b>	3 136 €	4 643 €	6 736 €	6 736 €
<b>CLEE (€)</b>		360 €	360 €	360 €
<b>ETAT DETR (€)</b>	6 505 €	34 349 €	71 071 €	77 754 €
<b>Effilogis Travaux (€)</b>		45 171 €	52 088 €	52 088 €
<b>Effilogis Études (€)</b>		2 339 €	4 008 €	4 312 €
<b>FTE SYDED rénovation (€)</b>		20 894 €	31 769 €	31 769 €
<b>FTE SYDED PAC</b>		9 875 €	9 875 €	9 875 €
<b>FTE SYDED PV</b>				2700 €
<b>Total aides (hors CEE et CLEE)</b>	6 505 €	112 627 €	168 811 €	178 497 €
<b>Taux aides publiques (%)</b>	8%	66%	57%	56%

Le scénario n°2 avait la préférence des membres du Conseil Municipal de par la consistance des travaux et le niveau d'aides éligibles pour ce projet : amélioration lourde du bâti et de ses systèmes sur la base BBC rénovation. A ce jour, la commune pourrait prétendre à 66 % d'aides sur 171 495 € d'investissement.

M le Maire précise que la suite logique serait de faire appel à une Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO) pour la suite du dossier. Il propose la mise en place de panneaux solaires sur le toit de la mairie pour consommation du bâtiment et/ou pour la revente d'énergie.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ce programme de travaux.